



**MAIRIE DE CHAMBARON SUR MORGE**

5 Place de l'Eglise – La Moutade  
63200 CHAMBARON SUR MORGE

**Cellule** : 04 73 97 21 74 – **La Moutade** : 04 73 97 20 43  
contact@mairiechambaronsurmorge.fr

# **CCTP Bordereau de prix LOT 2**

## **Marché adapté de travaux**

### **Travaux école Saint Exupéry Installation électrique**

**Ordonnateur et pouvoir adjudicateur** : M. le Maire - 5 place de l'Eglise - la Moutade - 63200 Chamabron sur Morge

**Comptable public assignataire des paiements** : M. le Trésorier Principal - Trésorerie de Riom - 49, 51, rue de Toulon - 63200 Riom

# SOMMAIRE

## **I Réglementation**

## **II Localisation du projet**

## **III Objet et spécificité des travaux**

## **IV Prescriptions générales et consistance des travaux**

### **1 – Consistance des travaux**

### **2 – Prescriptions**

## **V Organisation du chantier**

### **1- Travaux préliminaires – connaissance des lieux**

### **2 – Installation du chantier**

### **3 – Piquetage implantation**

### **4 – Nettoyage des éléments conservés**

### **5 – Evacuation**

### **6 – Accès au chantier – signalisation – circulation**

## **VI Obligations de l'entreprise**

## **VII Durée des travaux – délais de réalisation**

## **VIII Critères d'attribution**

## **IX Remise des offres**

## **X Demande de renseignements**

## I – Réglementation

La conception et l'exécution des ouvrages doivent être conformes aux textes réglementaires, les normes françaises et européennes Homologuées (NF – EN), les documents techniques unifiés – DTU – se rapportant aux travaux demandés entre autre : DTU 12, DTU 13, DTU 20, DTU 36/37, DTU 40, les documents d'urbanisme.

La qualité et les caractéristiques des matériaux sont définies aux normes françaises.

## II – Localisation du projet

Localisation des travaux se situe en centre bourg, à l'école St Exupery rue de la Mairie à la Moutade.

## III - Objet et spécificité des travaux

Spécificité des travaux : en collaboration avec la commune de Cellule et le coordinateur SPS, les travaux seront réalisés de façon séparés avec les autres lots à l'été 2018. Ils devront respecter les normes de sécurité et d'ERP.

- Lot 1 : des travaux de maçonnerie, menuiserie, charpente et couverture.
- Lot 2 : travaux d'électricité
- Lot 3 : travaux de démolition et de BTP
- Lot 4 : travaux d'isolation phonique et thermique plafond et mur, de peinture et de revêtement au sol

## IV - Prescriptions Générales et consistance des travaux

### 1 Consistance des travaux

L'entreprise livrera toutes les fournitures et réalisera tous les travaux et installations nécessaires à l'établissement des ouvrages projetés, tels que définis les pièces du marché.

Dans le cadre de son marché l'entrepreneur aura à sa charge toutes les fournitures et prestations nécessaires pour réaliser à **l'école St Exupery l'installation électrique du bureau d'une dimension de 9 m<sup>2</sup>** prévus dans le dit marché. Ainsi que tous les travaux annexes et connexes nécessaires pour en assurer la compète et parfaite finition, dans le respect des documents de référence contractuels et des normes applicables.

Les travaux comprendront notamment :

- les installations de chantier éventuelles propre au présent lot et les documents à fournir
- la fourniture, la pose et le raccordement des câbles
- la fourniture et la pose de chauffage électrique
- la fourniture et la pose de prises et interrupteurs

### 2 Prescriptions

Il s'agit de réaliser l'installation électrique du bureau, en respectant les normes en vigueur et notamment les normes en vigueur, cette prestation comprend :

- \* la fourniture et mise en place de tous les câbles d'alimentation, conduits et gaines
- \* le branchement depuis l'armoire générale
- \* la fourniture, la pose, le raccordement et la sécurité de tous les appareils d'éclairage normal pour simple allumage avec un point lumineux
- \* la fourniture, la pose, le raccordement et la sécurité des prises T 16 A
- \* la fourniture, la pose, le raccordement et la sécurité d'un tableau avec interrupteur différentiel 40A, disjoncteur 10A et 16 A
- \* la fourniture, la pose, le raccordement et la sécurité d'un chauffage électrique 1000W, modèle à définir avec le Maître d'ouvrage.

L'entreprise proposera au Maître d'ouvrage qui choisira le modèle d'interrupteur et de prise.

## **V – Organisation du chantier**

### **1 Travaux préliminaires - Connaissance des lieux**

L'entrepreneur est réputé pour l'exécution des travaux, après avoir préalablement à la remise des offres :

- ✓ apprécié exactement avec une visite détaillée des lieux, toutes les conditions d'exécution des différentes prestations demandées.
- ✓ pris pleinement connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux
- ✓ apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leurs particularités
- ✓ procédé à une visite détaillée du terrain et pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques, aux accès et aux abords, à la topographie, à la nature des travaux, à l'exécution des travaux ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier.

### **2 Installation du chantier**

En fonction de la nature, de l'importance et de la localisation des travaux, objets du marché, les installations de chantier seront adaptées au volume des prestations à réaliser (personnel, matériel, etc.). Il appartiendra à l'entrepreneur de déterminer les installations nécessaires qui seront également fonction des emplacements disponibles.

En tout état de cause l'entrepreneur devra toujours prévoir toutes les installations nécessaires pour lui permettre de réaliser ses travaux dans les règles de l'art, en respectant strictement la réglementation en vigueur.

Les installations devront toujours comprendre :

- . les installations nécessaires pour respecter la législation en matière de sécurité et de protection de la santé,
- . toutes les installations et équipements nécessaires pour garantir la sécurité des tiers, de jour comme de nuit,
- . l'ensemble de la signalisation nécessaire vis-à-vis de la circulation, de jour comme de nuit,
- . les dispositifs provisoires d'évacuation des eaux pendant les travaux,

Les installations provisoires nécessaires seront mises en place dès le début des travaux et déposées en fin de travaux.

La prestation comprend l'apport et installation des matériels et matériaux, la location et l'entretien pour la durée contractuelle, les déposes et le repli en fin de travaux.

Ces prestations sont à inclure dans l'offre de l'entreprise.

### 3 Piquetage implantation

L'entreprise procédera au report des points caractéristiques des ouvrages, à partir des repère généraux planimétriques et altimétriques des plans et pris en compte par tous les entrepreneurs.

L'ensemble des points fixés, fera l'objet d'une conservation permanente et pourra être utilisé indifféremment par les entreprises intervenant sur le chantier.

Les opérations de piquetage seront effectuées suivant le mode défini ci-après :

- . reconnaissance et définition du tracé par le Maître d'œuvre.
- . Implantation du tracé et piquetage par l'entrepreneur avant tout commencement des travaux suivant les plans, de manière à reporter sur le terrain les surfaces et ouvrages définis sur les plans.

Le piquetage des limites extérieures des ouvrages, réalisé en vue de dessiner sur le terrain les zones des ouvrage, se fera à l'aide de piquet inclinés ver l'extérieur.

A cet effet, l'entrepreneur devra mettre à sa disposition les appareils, le matériel et le personnel dont il pourrait avoir besoin.

L'entrepreneur sera responsable de toute fausse manœuvre et de toute augmentation de dépenses qui résulteraient du dérangement ou de la disparition des repères.

### 4 Nettoyage

L'entrepreneur se chargera du nettoyage des éléments conservés par dépoussiérage, brossage et aspiration compris toutes sujétions particulières concernant les parties de bâtiment et mur conservés. Ainsi que du débarrassage et nettoyage en fin de chantier.

### 5 Evacuation

L'entreprise procédera à l'évacuation des matériaux et déchets produits lors des travaux à sa charge et conformément à la réglementation en vigueur.

### 6 Accès au chantier - Signalisation – Circulation

A chaque accès au chantier, l'entrepreneur doit mettre des panneaux "chantier interdit au public".

La signalisation devra tenir compte des renseignements donnés à l'article 8-4-4 du C.C.A.P. L'attention de l'entrepreneur est particulièrement attirée sur la responsabilité totale en matière de signalisation de son chantier. Il devra disposer, à l'approche et au droit du chantier, d'une signalisation réglementaire adaptée aux lieux. Cette signalisation sera maintenue et entretenue jusqu'à réception des travaux.

Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour protéger les tranchées et éviter les accidents aux personnes ou aux véhicules. Le chantier doit être conduit de telle manière que la circulation soit possible aux abords du chantier du vendredi soir au lundi matin, ainsi que les jours fériés.

Les accès piétons devront être constamment maintenus. Les accès des véhicules seront rétablis chaque soir.

## **VI - Obligations de l'entreprise**

Se conformer au règlement de consultation et CCAP relatifs au marché.

Dans son offre, le candidat devra indiquer ses références pour des missions similaires.

Plan de récolement

L'entrepreneur soumissionnant pour le présent lot est tenu dans le cadre de sa prestation de coopérer avec les autres lots et de se conformer aux prérogatives du coordonnateur SPS.

## **VII – Durée des travaux - Délais de réalisation**

Les travaux s'effectueront sur 7 semaines début prévisionnel le 10 juillet 2018 et devront impérativement être terminés le **25 août 2018**.

## **VIII - Critères d'attribution Remise des offres**

- Prix : 50%
- Valeur technique : 40%
- Délais : 10%

## **IX - Remise des offres**

La remise des offres doit se faire en mairie, 3 place de la Résistance CELLULE 63200 CHAMBARON SUR MORGE sous pli cacheté avant le **mercredi 25 octobre 2017**.

Toute offre reçue hors délai ne sera pas ouverte et directement renvoyée à l'expéditeur.

## **X - Demande de renseignements**

Tout renseignement administratif contacter de la Mairie Tél 04 73 97 21 74  
mail : [contact@mairiechambaronsurmorge.fr](mailto:contact@mairiechambaronsurmorge.fr)

Tout renseignement technique et visite du bâtiment contacter Monsieur Alain Roche Tél 04 73 97 21 74  
mail : [contact@mairiechambaronsurmorge.fr](mailto:contact@mairiechambaronsurmorge.fr)

**Bordereau de prix – Offre  
LOT 2  
Installation électrique**

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.
simple allumage avec point lumineux	U	1.00		
prises 2P + T 16 A	U	4.00		
alimentation chauffage	U	1.00		
fourniture et pose chauffage électrique 1000 W	U	1.00		
fourniture et pose tableau dans bureau avec différentiel 40A et disjoncteur 10A et 16A	U	1.00		
alimentation tableau additionnel	U	1.00		
<b>Total</b>				
<b>T.V.A.</b>				
<b>Total T.T.C.</b>				